



Abandon de domicile et risque de retour

Par **manceauangel**, le **31/03/2011 à 22:55**

Bonjour, rnséparée depuis six mois, mon ex qui découchait régulièrement a enfin quitter la maison qui nous appartient à tous les deux en me laissant notre fils et les clés. rnJ'ai déposé une main courante notifiant son départ volontaire le 26 mars pour aller emménager chez sa nouvelle compagne. rnApparemment ça se passe mal là bas, s'il décide de revenir vivre ici puis-je refuser, quels sont mes droits et ses droits? rnrnMerci par avance de votre réponse rnCordialement rnManceauangel

Par **corima**, le **31/03/2011 à 23:58**

Votre domicile n'est plus son domicile. Donc changez les serrures, rien ne vous oblige a accepter qu'il revienne sous prétexte que son histoire a tourné court

Par **Marion2**, le **01/04/2011 à 09:19**

[citation] **quitter la maison qui nous appartient à tous les deux**[/citation] rnrnVous êtes locataires ou propriétaires de cette maison ?

Par **manceauangel**, le **01/04/2011 à 11:04**

merci de vos réponses rn pour les serrures, il n'a plus les clés rn Mais je ne sais pas étant donné

que nous sommes propriétaires et que nous payons tous les deux le crédit (enfin j'attend le chèque) si j'ai le droit de lui dire de ne pas revenir. il a fait lui meme le choix de partir et me rendre les clés.rnMerci encore par avance de votre aide

Par **Marion2**, le **01/04/2011 à 11:16**

C'est sa maison comme c'est votre maison. Vous ne pouvez pas l'empêcher d'entrer chez lui.

Par **manceauangel**, le **01/04/2011 à 11:24**

C'est bien ce que je pensai, il peut partir et revenir a son gré sans se preoccuper de la vie de son fils et de la mienne bien qu'il est fait son changement d'adresse. Merci quand meme de vos réponses.

Par **corima**, le **01/04/2011 à 17:42**

Non, s'il a quitté le domicile, il ne peut pas revenir à sa guise. Il pourrait éventuellement vous demander un demi loyer sur la maison, mais il ne fait pas ce qu'il veut chez vous, vous n'etes pas obligé de supporter son retour.rnrnN'avez vous pas la possibilite de lui racheter sa part ? Ou de mettre en vente ?

Par **manceauangel**, le **02/04/2011 à 14:43**

Si j'envisage de racheter sa part mais pour le moment ce n'est pas fait et aux yeux de la loi il a malheureusement le droit de revenir sil le veut. Merci quand meme de votre aide et de vos conseils.

Par **mimi493**, le **02/04/2011 à 17:10**

[citation]de la loi il a malheureusement le droit de revenir sil le veut.[/citation] Et quelle loi l'y autorise ? J'ai l'impression que c'est plutot quelque chose que vous espérez

Par **manceauangel**, le **02/04/2011 à 17:22**

Non cest ce que avocat et commissariat m'ont dit il est chez lui et peut memernFaire ouvrir les portes par un serrurier sil le souhaite.

Par **mimi493**, le **02/04/2011** à **18:09**

Ce n'est plus son domicile.
Être chez soi, ce n'est pas être propriétaire.